



COMITE POITOU-CHARENTES de NATATION
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES - VIENNE
Présidence – Secrétariat – Trésorerie

COMPTE RENDU
REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 28 NOVEMBRE 2013

(MAISON DU WATER-POLO – 17400 ST JEAN D'ANGELY)

Présents : BALSAX Marie, BERTON Laurette, BOUCQUAERT Karl, CATELAIN Henrique, DIONNET Stéphane, FLEURUS Yvelise, FUZEAU Laurence, GALAND Corine, HEQUET Jean-Philippe, LOIZEAU Yannick, MAROLEAU Vanessa, MEHEUX DRIANO Yann, PERSIGANT Jimmy, PRAT Catherine, ROUGER Patrick, VOL Francis

Absents excusés : CANEZZA Laëtitia, DELCROIX Alain, GUILLOTEAU Jennifer, PRAT Madeleine, SEBIRE Bertrand, VEILLON Cécilia

Invité présent : MOURIER Xavier

Invité excusé : BARRIERE Philippe

Secrétaire de séance : PICHAUT Aurélie

Le Président, Jimmy PERSIGANT, ouvre la séance à 19h40 et remercie les membres de leur présence.

1) Informations du Président

a) Rencontre avec le CREPS pour le BPJEPS

Le président, accompagné du CTR et de l'Agent de Développement, a rencontré les instances du CREPS dans le cadre de la formation au BPJEPS AAN, pour établir une action commune, pour les candidats issus du BF2 de l'ERFAN. La formation sera mise en place courant février 2015 et partagée en 50/50 mais avec une délibération finale commune CREPS/ CRPC.

b) Formation DEJEPS avec le Limousin

Une action commune CRPC/ CR Limousin et SAF (organisme sous tutelle du CREPS PC) pour formation au DEJEPS. Une convention basée sur un volume de 200 à 240 H.

c) CNDS : aide à la formation des BF

Il a été décidé en Bureau que l'aide CNDS à la formation des BF sera corrigé à hauteur de 65% de la somme perçue, pour les élèves listés



2 allée de la Chenevière - Apt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@orange.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



d) *Conseil des Régions à la FFN*

Les CTRs n'auront plus de missions interrégionales. Chaque cadre régional aura au minimum 5% de missions nationales, la possibilité d'encadrer une structure du PES, et que les missions régionales seront définies, négociées, et validées entre le Président du comité, le cadre lui-même, le directeur régional et le DTN.

Les cadres techniques ont été invités à proposer une lettre de mission au DTN. Un retour va, très prochainement, être effectué auprès des présidents régionaux, pour, qu'ensemble cette lettre soit validée et cosignée, avant la fin de l'année 2013 (sur demande du président de la FFN).

e) *Séminaire informatique FFN*

Nouvelle version extranat : version 5.11.

Nouveau logiciel de gestion nationale des officiels, qui sera intégrée ultérieurement au système Extranat (janvier 2014).

Refonte du site FFN en 2 domaines : un site grand public et un site interne relooké.

2) Approbation du compte rendu du comité directeur du 05/09/2013

Le compte rendu ne soulevant aucune remarque de la part des membres est approuvé à l'unanimité.

3) Modifications des statuts et règlement intérieur

Le Secrétaire général propose une modification des statuts et règlement intérieur :

a) *Statuts*

Additif à l'article 13: « Renonciation aux frais ouvrant droit à réduction d'impôts »

b) *Règlement intérieur*

Modification à l'article 11 : « Qualité de membre du comité directeur : Renonciation aux frais ouvrant droit à réduction d'impôts »

Modification à l'article 12 : « Réunions du comité directeur (absences) »

Ajouts d'articles : Article 17 : droit à l'image
Article 18 : vérificateur aux comptes

Il est demandé aux membres de se prononcer : aucune remarque particulière. Par conséquent, ces éléments seront présentés à la prochaine AG extraordinaire et ordinaire du 01/02/2014.

4) Rapports des commissions

Les rapports ayant été adressés en amont de cette réunion ne présentent aucune remarque particulière.

Cependant, Yann MEHEUX-DRIANO ajoute un élément à son rapport, en précisant les difficultés rencontrées lors de la réinjection des Sauv'Nages et Pass'sports, par la FFN : en cas de tests non répertoriés, il est préconisé de créer une session fictive afin de les réenregistrer.

Caty PRAT précise également qu'il appartient aux clubs d'attribuer au minimum 2 sessions de Sauv'Nages aux évaluateurs ENF 1 ; à cette issue seulement, les évaluateurs pourront être répertoriés ENF 2 et ENF 3.



2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@orange.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



5) Commission régionale Water-Polo

Le président soulève le problème de fonctionnement de cette commission : les documents ne sont pas fournis ou fournis trop tard, les calendriers ne sont pas justes , le budget prévisionnel est incomplet.

Il déplore le comportement de Francis VOL lors du dernier comité directeur (05/09/2013 à Niort) se déchargeant sur le CTR pour la présentation du calendrier et programme sportif WP.

Cette commission est dirigée par Francis VOL, validée par le comité directeur, et en aucun cas par le CTR Philippe BARRIERE (agent de l'état).

Il lui appartient de respecter les délais impartis pour les documents demandés (justificatifs, facture, convocations, compte rendus, liste des officiels, mises à jour diverses...). A cet effet, le président précise que tous les éléments (liste des participants présents, budgétisation, factures pro forma éventuelles) d'un déplacement devront être communiqués au secrétariat au moins 15 jours avant. Auquel cas, ce déplacement sera annulé.

Egalement, il lui est demandé de veiller aux amendes pour non présentation d'arbitre sur une compétition dont les sommes sont conséquentes (500 €) : pas d'arbitre = prévenir le secrétariat et son président.

6) IRSO Water-polo

Le président éclaircit la situation financière de l'IRSO Water-polo ; il a été convenu, en conseil d'IRSO, que les frais d'arbitrage seraient revus pour la saison en cours, avec une note de frais par déplacement effectué à envoyer directement au secrétariat (avec justificatifs).

Il expose son mécontentement quant aux frais de déplacement des sélections interrégionales sur des compétitions (ex : pour une CFR IRSO, chaque région doit payer le déplacement de ses joueurs.)

Par conséquent, le Président a demandé en Conseil d'IRSO, à ce que ces frais soient pris en charge par l'IRSO.

7) Conseil de l'IRSO : fonctionnement

Plusieurs réunions du Conseil de l'IRSO se sont tenues depuis le début de la saison afin de faire évoluer son fonctionnement.

La dernière s'est tenue à la FFN, lors du Conseil des Régions : sujet principal basé sur la mise en place du Colloque de l'IRSO qui se tiendra les 11 et 12 janvier 2014 à Bordeaux (Village du Lac) et recevra des intervenants fédéraux. Tous les entraîneurs, présidents, officiels, membres du comité directeur et CTR y sont invités.

8) CNDS

Nous n'avons pas eu de réponse justifiée concernant la demande CNDS pour l'emploi qui nous a été refusée, bien que nous ayons rencontré en amont les responsables de la DRDJSCS pour monter ce dossier.

En conséquence, le Président va demander un rendez-vous avec le Directeur Régional.

9) Charte du club organisateur de compétition

Le Secrétaire Général propose une mise à jour de la Charte du club organisateur d'une compétition, afin que tous les clubs soient en mesure de nous accueillir dans des conditions minimales requises.

Les membres adoptent cette charte à l'unanimité : elle sera transmise à tous les clubs et présidents.

10) Licences FFN et oblitération

Trop de demandes d'oblitération par anticipation sont demandées par les clubs ; pourtant, chacun est averti des priorités de licenciation en début de saison (bureau, entraîneurs, officiels, membres du CD, candidats



2 allée de la Chenevière - Apt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@orange.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



ERFAN). A ce titre, le président propose une période dite de « souplesse », en accord avec la Trésorière et la Secrétaire administrative, allant du 15/09 au 10/10 inclus. Passé ce délai, l'oblitération se fera normalement.

L'envisagement de paiement des licences par carte bleue ou virement bancaire de la part des clubs ne permettra pas un juste suivi et serait une tâche trop lourde et coûteuse.

11) Officiels : règlement FINA 2013-2017

Le règlement FINA 2013-2017 est bien appliqué dans notre région, conformément aux directives fédérales.

A ce titre, un recyclage général exceptionnel des officiels A NC s'est tenu le 22/11/2013 à St Jean d'Angély.

12) ERFAN

La liste des intervenants pour 2013-2014 est arrêtée ; reste à déterminer leur souhait en termes d'indemnisation.

Les diplômes FFN des BF sont en cours d'édition ; une tâche informatique lourde nécessitant beaucoup de contrôles.

A ce sujet, il n'est pas possible d'établir un diplôme pour un candidat non enregistré ENF.

13) Questions diverses

1) Budget prévisionnel des commissions à fournir

Document demandé pour le 15 décembre 2013 au plus tard

2) Nagez Forme Santé : présentation du programme saisonnier par Henrique

Henrique CATELAIN présente une vidéo sur le NFS relatant les différents avantages de cette activité. Il interviendra dans les différents départements pour la présenter.

3) Calendrier des réunions des commissions

Document demandé pour le 15 décembre 2013 au plus tard

4) Règlement ENF 2013-2014 à voter pour parution officielle

Document validé à l'unanimité

5) Saisine de l'organisme disciplinaire régional par les Canards Rochelais, suite au Micathlon 1 de Saintes : demande reçue par lettre recommandée le 14/11/2013

Après lecture du document envoyé par les Canards Rochelais et lecture du compte rendu du Juge-arbitre, il a été décidé de ne pas surseoir à la demande.

Le comité directeur charge le président de la commission des officiels de procéder à un avertissement auprès de la personne incriminée.



2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@orange.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



6) *Page FACEBOOK Natation Poitou-Charentes : remplacement du CTR David Nolot*

La page Facebook « Natation Poitou-Charentes » fait apparaître une discussion autour du remplacement du CTR David Nolot.

Le président éclaircit la situation, expliquant que le Comité régional a demandé son remplacement. La FFN nous soutenant une priorité en ce sens. Cependant, le Ministère (dont dépendent les CTR) bloque actuellement les postes de CTR. Nous sommes donc obligés d'attendre...

7) *Assemblée Générale du CNNiort : rapport de Laurette*

Le club de Niort a tenu son AG le 16/11/2013 où Laurette BERTON était présente, afin de représenter le Comité régional. Il semble que la Présidente du CNN n'ait pas accepté cette représentation. L'exposé de Laurette BERTON fait ressortir une défiance vis-à-vis du Comité départemental 79, du Comité Régional, et de la FFN.

Conformément aux statuts de la FFN, Le Président demande à ce que tous les documents d'AG (rapport d'activité, bilan financier) soient adressés au secrétariat du comité régional dans les plus brefs délais.

Une rencontre est envisagée avec la Présidente du CNN.

8) *Désignation de l'ELU accompagnant les 30 nageurs au Meeting de St Germain (31/01 au 02/02/2014)*

Vanessa MAROLEAU se propose pour cet accompagnement ; acceptation unanime.

9) *Meeting des Maîtres du CN Saintes décalé au 11 janvier exceptionnellement*

Le Meeting des Maîtres de Saintes, initialement programmé le 30/03/2014 est décalé au 11 janvier 2014, bien que cette date soit « protégée » en raison du Colloque IRSO (comme stipulé en réunion de rentrée sportive du 07/09/2013).

Le comité prend acte de cette demande insistante mais ne publiera aucune information.

10) *Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 1^{er} février 2014*

Les comptes rendus des commissions devront parvenir au secrétariat pour le Lundi 6 janvier 2014 dernier délai.

QUESTIONS POSEES

- 1) *ERFAN : les candidats BF 3 NC/WP bénéficiant d'un allègement de formation peuvent-ils prétendre à une réduction du coût de formation ?*

Question remise à l'ordre du jour de la réunion de la commission des finances.

- 2) *Pourquoi n'existe-t-il pas de droits d'engagements en Water-Polo régional ?*

Question remise à l'ordre du jour la réunion de la commission des finances.



2 allée de la Chenevière - Apt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@orange.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



3) *Qui peut être référent régional au Pass'compétition Nat. Synchro, à part Philippe ?*

Seul, un membre de la Commission ENF peut être référent régional et doit être titulaire de l'ENF 3 de la discipline concernée.

Marie BALSAX proposera donc à Bruno BAZIREAU (membre de la commission NS et ENF 3 NS) d'intégrer la commission régionale ENF pour pallier à cette situation.

A 22 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.

Jimmy PERSIGANT- Président



Karl BOUCQUAERT – Secrétaire Général

